



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****114^e réunion**

Genève, 12 février 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Comité**des politiques de l'environnement****décisions sur les questions relatives****au Comité des politiques de l'environnement****Décision approuvant la prolongation du mandat et du mandat du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement***Contexte*

1. Le Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement est un organe subsidiaire du Comité des politiques de l'environnement, créé pour la première fois en 2000. Cet organe sert tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en tant que plate-forme pour échanger sur les bonnes pratiques et partager des informations dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et autres domaines connexes. De même, le Groupe de travail élabore des plans d'action et encourage les initiatives. Ces activités soutiennent la prise de décision environnementale et aident à rationaliser les rapports internationaux sur l'environnement dans la région. Le mandat du Groupe de travail est étroitement lié au processus ministériel « Un environnement pour l'Europe ».
2. Le mandat actuel du Groupe de travail porte sur la période 2017–2021. Il a été approuvé par le Comité exécutif à sa quatre-vingt-onzième réunion (Genève, 24 mars 2017) (ECE/EX/2017/L.2).
3. La neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » devait se tenir à Nicosie en 2021. Cependant, en raison de la situation de pandémie de coronavirus (COVID-19), le Comité des politiques de l'environnement a décidé à sa vingt-sixième session (Genève et en ligne, 9–10 novembre 2020) de reporter la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » au 5-7 octobre 2022. Le Comité a également décidé de prolonger le mandat actuel du Groupe de travail jusqu'à la mi-2023, afin de permettre au Groupe de travail de préparer un nouveau projet de mandat à la suite de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Comité a prié le secrétariat de soumettre cette décision de prolongation au Comité exécutif pour approbation, telle qu'elle figure dans le document ECE/EX/2017/L.2.
4. Le Comité exécutif est invité à approuver la prolongation.



Projet de décision

5. Le Comité exécutif approuve par la présente la prolongation du mandat actuel du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, tel qu'il figure dans le document ECE/EX/2017/L.2, jusqu'au 30 juin 2023.
